

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55
Présents :	32
Absents :	23
Absents AVEC pouvoir	15
Absents SANS pouvoir	8
Suffrages exprimés :	47
- dont POUR :	47
- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. CARLIER Roland	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-211

VALORISATION DES DECHETS - Délégation de signature globale au Président pour l'ensemble des contrats, conventions et avenants avec les éco-organismes et les repreneurs matière – Modification des délibérations en vigueur

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-14 et L2333-78 ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-116 en date du 29 juin 2023 relative à la délégation de signature au Président pour les contrats, conventions et leurs avenants avec les éco-organismes et repreneurs des filières REP ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-177 en date du 9 octobre 2025 donnant délégation de signature au Président pour les contrats, conventions et leurs avenants avec les éco-organismes et les repreneurs des filières REP- modification de la délibération n°2023-116 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025.

Par délibération du 29 juin 2023 modifiée par la délibération du 9 octobre 2025, le conseil communautaire a donné délégation de signature globale au Président pour l'ensemble des contrats, conventions et avenants avec les éco-organismes et les repreneurs matière durant la totalité du mandat.

Il convient d'ajouter à la liste plusieurs éco-organismes et repreneurs :

- Ecologic ;
- Ocade ;
- CMT ;
- Aubord ;
- Paprec.

Eco-Organismes	Flux
Citeo	Papiers graphiques ménagers et assimilés
Adelphe	Emballages ménagers
Ecodds	Déchets Diffus Spécifiques
Corepile	Piles et accumulateurs
Ecomaison	Ameublement ménager, Jouets, Articles de Bricolage et de Jardin
Ecosystem	Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers
Refashion	Textiles
Valobat	Bâtiment, ameublement, bricolage de jardin
Clevvia	Huiles minérales, synthétiques, lubrifiants et industrielles
Ecologic	Appareils et équipements électriques/électroniques des articles de sport et de loisirs
OCADE	Organisme Coordonnateur Agréé pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Repreneurs	Flux
Valorplast	Plastique
ArcelorMittal	Métaux
Affimet	Aluminium
Fonds dotation Recyclage petits aluminium	Capsules de café

Norske	Journaux Revues Magazines
OI France	Verre
Revipac	Papier Carton non complexé
CMT	Carton - Papier
Aubord	Fer
PAPREC	Carton

La gestion des déchets, leur collecte et leur traitement sont en constante évolution ; en conséquence, les contrats et conventions conclus avec les éco-organismes et repreneurs sont régulièrement modifiés par avenants successifs tout au long de leur durée contractuelle pluriannuelle, afin de s'adapter aux nouvelles filières et prescriptions du législateur. De plus, de nouvelles filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) sont instaurées régulièrement, dès lors qu'un éco-organisme est agréé et en mesure de proposer un dispositif de prise en charge et de traitement adapté.

Afin de fluidifier la gestion des conventions et avenants, de faciliter leur signature et donc la mise en œuvre rapide ou la modification de la collecte séparée des différents flux de déchets concernés, il est proposé de déléguer au Président la signature de l'ensemble de ces contrats et avenants conclus avec les éco-organismes et repreneurs désignés.

**Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délèbre, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DONNE** une délégation de signature globale à Monsieur le Président, pour l'ensemble des contrats, conventions et avenants avec les éco-organismes et les repreneurs matière durant la totalité du mandat ;
- **MODIFIE** la délibération n°2023-116 du 29 juin 2023 et la délibération n° 2025-177 du 09 octobre 2025 ;
- **DIT** que chaque signature d'acte devra être précédée d'une décision du Président ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS

Cavaillon, le 5 décembre 2025

Le Président,
Gérard DAUDET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.

